

AFRICAN UNION



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

الاتحاد الأفريقي

Communauté Economique des Etats de  
L'Afrique Centrale



CEEAC- ECCAS

BP. 2112, Libreville - GABON

Tél. (241)44 47 31 Fax.(241)444732

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 251-11-5517700 Fax. 251-11-5517844

**DECLARATION PRELIMINAIRE DE LA MISSION INTERNATIONALE  
D'OBSERVATION DE L'UNION AFRICAINE(UA) ET DE LA COMMUNAUTE  
ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEEAC) SUR LES  
ELECTIONS LEGISLATIVES  
DU 15 JUILLET 2012 EN REPUBLIQUE DU CONGO**

**Introduction**

Dans le cadre des élections législatives du 15 juillet 2012 en République du Congo, son Excellence **Docteur Jean PING**, Président de la Commission de l'Union Africaine et son Excellence Monsieur **Nassour GUELENGDOUKSIA OUAIDOU**, Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, ont dépêché des missions d'observation électorale en réponse à l'invitation du Gouvernement et de la Commission Nationale d'Organisation des Elections de la République du Congo.

Les missions d'observation sont conduites, pour l'Union Africaine par **son Excellence Elhadji Seini OUMAROU**, ancien Premier Ministre de la République du Niger et pour la CEEAC, par **son Excellence Monsieur Crispin Jaime SANGALE RONDO**, Secrétaire Général Adjoint de la CEEAC.

Ces deux missions ont convenu de se constituer en mission internationale d'observation conjointe Union Africaine et Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

La Mission internationale d'observation conjointe est composée de personnalités venues de différents pays. Il s'agit entre autres, de Parlementaires Panafricains et Nationaux, de responsables d'institutions électorales, des Diplomates ainsi que des

membres de la société civile issus de 19 pays africains, à savoir : l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, la République de Sao Tomé & Príncipe, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

Cette Mission est assistée par un secrétariat composé de fonctionnaires de la Commission de l'Union Africaine, du Parlement panafricain et du Secrétariat Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale. Elle est appuyée par une équipe technique de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA).

## **I. Objectifs de la mission**

La Mission internationale d'observation de l'UA/CEEAC a pour objectif principal de procéder à une évaluation et une observation objectives, indépendantes et impartiales de l'organisation et du déroulement des élections législatives de juillet 2012 en République du Congo.

Par ailleurs, les objectifs spécifiques de la Mission sont :

- D'examiner les conditions permettant au peuple congolais de s'exprimer librement lors du scrutin ;
- De s'assurer que les élections se sont déroulées conformément au cadre institutionnel et légal régissant les élections en République du Congo ; et
- D'évaluer que les résultats des élections reflètent la volonté exprimée par les électeurs.

## **II. Activités de la Mission**

La Mission internationale d'observation de l'UA/CEEAC est arrivée le 06 juillet 2012 et séjournera dans le pays jusqu'au 21 juillet 2012.

Conformément aux directives de l'Union Africaine en matière d'observation et de suivi des élections, et de la Décision N°18/CEEAC/CCEG/XIII/07 portant adoption du guide de l'Observateur de la Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale, la Mission a eu des échanges avec les autorités civiles et militaires, les partis politiques, les responsables de la Commission Nationale d'Organisation des Elections, les Ambassadeurs africains accrédités en République du Congo, les délégués de la société civile, ainsi que d'autres missions internationales d'observation des élections.

Elle a procédé à l'évaluation du contexte politique et à l'évolution du processus électoral sur la base des informations recueillies au cours des différentes rencontres avec les acteurs électoraux, les missions diplomatiques et les missions internationales d'observation électorale.

La Mission a déployé 20 équipes qui ont couvert les départements suivants : Brazzaville, Plateaux, Pool, Bouenza, Cuvette, Cuvette-Ouest, Lékoumou, Kouilou et Niari.

La présente déclaration contient des conclusions préliminaires de la mission et des recommandations subséquentes. Un rapport final, fournissant une analyse globale et approfondie des observations de la mission sur l'ensemble du processus électoral, sera élaboré et soumis par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire Général de la CEEAC aux autorités de la République du Congo.

### **III. Méthodologie de l'observation**

La Mission internationale d'observation de l'UA/CEEAC a observé les élections législatives du 15 juillet en République du Congo, selon l'esprit et la lettre de la Déclaration de l'OUA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique AHG/Decl.1 (XXXVIII), adoptée en juillet 2002 par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements ; des dispositions pertinentes de la Charte Africaine de la démocratie des élections et de la gouvernance, entrée en vigueur le 15 février 2012 ; des dispositions de la Déclaration de Brazzaville du 7 juin 2005 sur l'appui au processus électoral dans les Etats membres de la CEEAC ; ainsi que la Constitution et les lois et règlements de la République du Congo.

L'observation de la Mission de l'UA/CEEAC a porté sur la régularité, la transparence, l'équité et le bon déroulement du scrutin en vue d'évaluer :

- Les conditions nécessaires à l'organisation d'une élection libre, transparente et inclusive ;
- La conformité de l'élection avec le cadre légal et institutionnel régissant les élections législatives en République du Congo d'une part, et avec les standards internationaux et africains en matière d'organisation des élections, d'autre part.

## **IV. Constats de la Mission**

L'analyse des observations faites sur le terrain à la lumière des normes et directives en matière d'organisation des élections libres et transparentes fait ressortir les conclusions suivantes :

### **1. Contexte politique et juridique**

- **Contexte politique**

La mission de l'UA/CEEAC a noté que tous les acteurs politiques ont adhéré au processus électoral et qu'il n'y a pas eu d'appel au boycott des élections.

- **Contexte juridique**

La mission a noté que conformément à la loi électorale de la République du Congo, 139 sièges sont pourvus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, au scrutin uninominal à deux tours. Par rapport aux scrutins antérieurs, le dispositif légal et réglementaire régissant l'organisation des élections a été renforcé, notamment par les mesures ci-après :

- la prise en compte des délégués des candidats au bureau de vote ;
- la possibilité pour les délégués d'avoir une copie des résultats ;
- l'affichage immédiat des résultats devant les bureaux de vote après le dépouillement.

### **2. Listes électorales**

La mission d'observation de l'UA/CEEAC a noté que les élections législatives ont été organisées sur la base des listes électorales de 2009, mises à jour en 2012.

### **3. La campagne électorale**

La Mission a noté que la campagne électorale du 06 au 13 juillet 2012 sur l'ensemble du territoire national s'est déroulée dans le calme, nonobstant, quelques critiques formulées par certains acteurs relativement à l'accès aux médias publics ainsi que des incidents relevés dans certaines circonscriptions électorales où des candidats auraient été empêchés de battre campagne.

### **4. Le déroulement du scrutin**

La mission internationale d'observation de l'UA/CEEAC a suivi le déroulement du scrutin et a fait le constat suivant :

#### **4.1 Les aspects positifs**

- Présence discrète et effective des forces de sécurité ;

- Bonne sécurisation de l'ensemble des opérations de vote et du matériel électoral ;
- Bonne identification des agents électoraux ;
- Bonne ambiance de travail dans les bureaux de vote ;
- Libre choix des électeurs ;
- La présence des délégués des candidats ;
- La présence d'observateurs nationaux ;
- Bon accueil des missions d'observation électorale.

#### **4.2 Les aspects négatifs**

- Faible taux de participation des électeurs au vote ;
- Ouverture tardive des bureaux de vote ;
- Exigüité de certains bureaux de vote ;
- Mauvais emplacement des isoaloirs dans certains bureaux de vote qui ne garantit pas le secret du vote ;
- Manque de codification des urnes ;
- Affichage tardif des listes électorales ;
- Arrivée tardive des agents électoraux ;
- Faible maîtrise des procédures de vote et de l'usage du matériel électoral ;
- Matériel électoral en quantité insuffisante dans certains bureaux de vote ;
- Retard dans la mise en place du matériel électoral ;
- Absence de textes sur les mesures d'application du code électoral ;
- Immixtion de certains agents de sécurité dans les tâches de contrôleurs des cartes d'électeurs ;
- Insuffisance d'encadrement des électeurs ;
- Mauvais emplacement des corbeilles ;
- Confusion sur les pièces d'identification à présenter par les électeurs ;
- Désorientation des électeurs du fait de l'affichage tardif des listes ;
- Faible affluence des électeurs ;
- Faible maîtrise des procédures de dépouillement par certains membres des bureaux de vote ;
- Immixtion de certains délégués des candidats dans le rôle des agents de bureaux de vote ;
- Manque de lumière dans certains bureaux de vote lors du dépouillement ;
- etc.

#### **V. Recommandations**

La mission internationale d'observation de l'UA/CEEAC recommande ce qui suit :

- Renforcer la sensibilisation des populations sur la nécessité de participer au vote ;
- Renforcer la formation des agents électoraux ;

- Fiabiliser les listes électorales, notamment en introduisant les données biométriques ;
- Impliquer les délégués des partis politiques et de la société civile à participer aux opérations de compilation des résultats au niveau de la CONEL ;
- Instaurer un mécanisme garantissant la représentation des femmes au parlement ;
- Renforcer les missions de la CONEL dans l'organisation matérielle des élections ;
- Appliquer, de manière effective, les dispositions réglementaires en ce qui concerne l'affichage des listes électorales ;
- Envisager le recours au bulletin unique pour assurer la disponibilité des bulletins et l'égalité de traitement des candidats ;
- Renforcer l'éducation civique et électorale au bénéfice de la population ;
- Pourvoir les bureaux de vote des textes réglementaires se rapportant aux élections ;
- Envisager une disposition réglementaire fixant la durée du vote à moins de dix heures à partir de sept heures du matin, notamment pour procéder au dépouillement avant la tombée de la nuit.

## **VI. Conclusion**

Malgré les insuffisances relevées sur les élections législatives du 15 juillet 2012 en République du Congo, la Mission internationale d'observation de l'UA/CEEAC en arrive aux conclusions suivantes :

- La libre expression de la volonté du peuple. A cet effet, la Mission tient à féliciter le peuple Congolais pour sa maturité politique démontrée lors des élections législatives du 15 juillet 2012.
- La Mission tient à saluer l'engagement des acteurs politiques à asseoir un climat apaisé et leur sens aigu de responsabilité qui contribuent à l'enracinement de la démocratie dans le pays.
- Les élections législatives du 15 juillet 2012 en République du Congo ont été libres, transparentes et crédibles.
- La Mission exhorte les acteurs politiques de la République du Congo à respecter la volonté du peuple exprimée à travers les résultats qui sortiront des urnes et à recourir aux voies de droit pour toute réclamation ou contestation éventuelles ;
- La Mission encourage tous les acteurs en présence à collaborer en vue de consolider davantage la démocratie, la paix et la stabilité, gage du développement économique et social auquel aspire légitimement le peuple congolais.

Fait à Brazzaville, Le 17 juillet 2012